



un vélo refuse la priorité a une voiture (moi)

Par **cecilia57**, le **22/09/2011 à 16:46**

bonjour, je viesn ici car au moi de mai j'ai eu un accident avec un vélo qui ma refusé la priorité (priorité a droite) je n'ai su l'évité cependant j'ai su ralentir je lui ai donc a peins percuté la jambe il a chuté sur les fesse s'est relevé et était agressif !!! il a tapé sur ma voitur ma dit sort de la je vais te tué (donc pour moi il n'avait rien) la peur a pris les dessus (je suis une jeune femme) j'ai fais marche arrière mais je savais qu'il y avait plein de monde il y avait toute une bande d'homme avec lui j'étais stressée je me suis arrêté plus loin je l'ai vu qui prenait son vélo roulais donc pas de blessure et voilà qu'aujourd'hui j'ai une convocation du procureur de la république que va t il se passer ? j'ai si peur mais je ne suis pas une délinquante mais je ne sais pas quelle grossièreté il a pus raconté

Par **janus2fr**, le **22/09/2011 à 17:03**

Bonjour,

A vous lire, on peut comprendre que vous avez commis un délit de fuite.

Code pénal :

Article 434-10 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2003-495 du 12 juin 2003 - art. 3 (V) JORF 13 juin 2003

Le fait, pour tout conducteur d'un véhicule ou engin terrestre, fluvial ou maritime, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, de ne pas s'arrêter et de tenter ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encourue, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende.

Lorsqu'il y a lieu à l'application des articles 221-6 et 222-19, les peines prévues par ces articles sont portées au double hors les cas prévus par les articles 221-6-1, 222-19-1 et 222-20-1.